

 Silène

pour être annexé à
notre arrêté de ce jour.
VESOUL, le 18 DEC. 2008
Le Préfet



**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES
D'INONDATION (PPRI) PAR DEBORDEMENT DU DURGEON ET
DE SES PRINCIPAUX AFFLUENTS POUR LES COMMUNES
SITUEES SUR LE BASSIN AVAL**

Communes concernées :

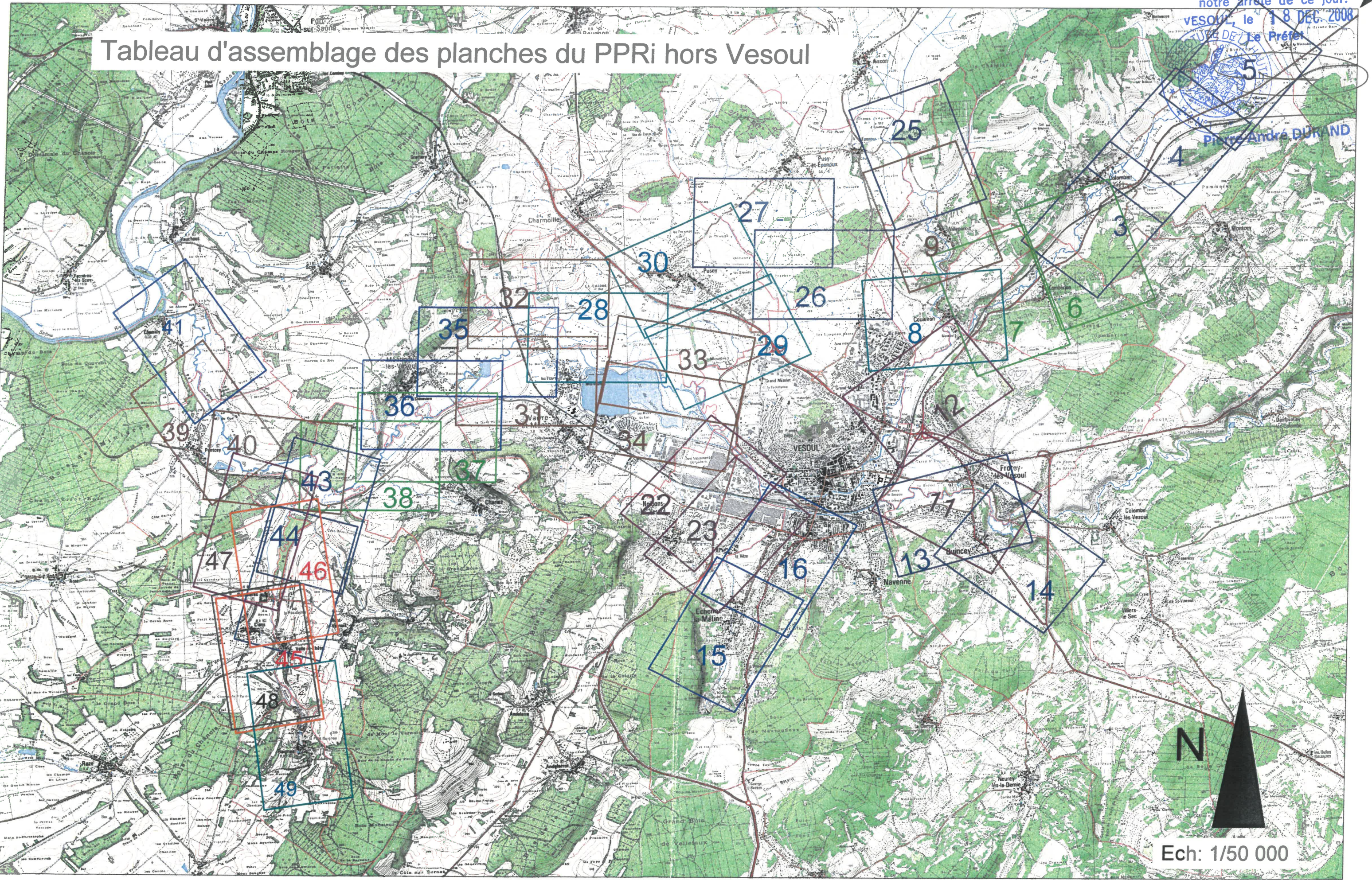
Baignes, Boursières, Chariez, Chemilly, Clans, Colombier, Comberjon, Coulevon, Echenoz-la-Méline, Frotey-lès-Vesoul, Mont-le-Vernois, Montigny-lès-Vesoul, Noidans-lès-Vesoul, Pontcey, Pusey, Pusy-Epenoux, Quincey, Vaivre-et-Montoille, Velle-le-Chatel, Vesoul, Villeparois.

3 – Plans de zonage réglementaire

Approuvé le : 18/12/2008
Par arrêté préfectoral n° DDE/R/08 n° 123

vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour.
VESOUL, le 18 DEC. 2008
Le Préfet

Tableau d'assemblage des planches du PPRi hors Vesoul



Pierre-André DURAND



Ech: 1/50 000

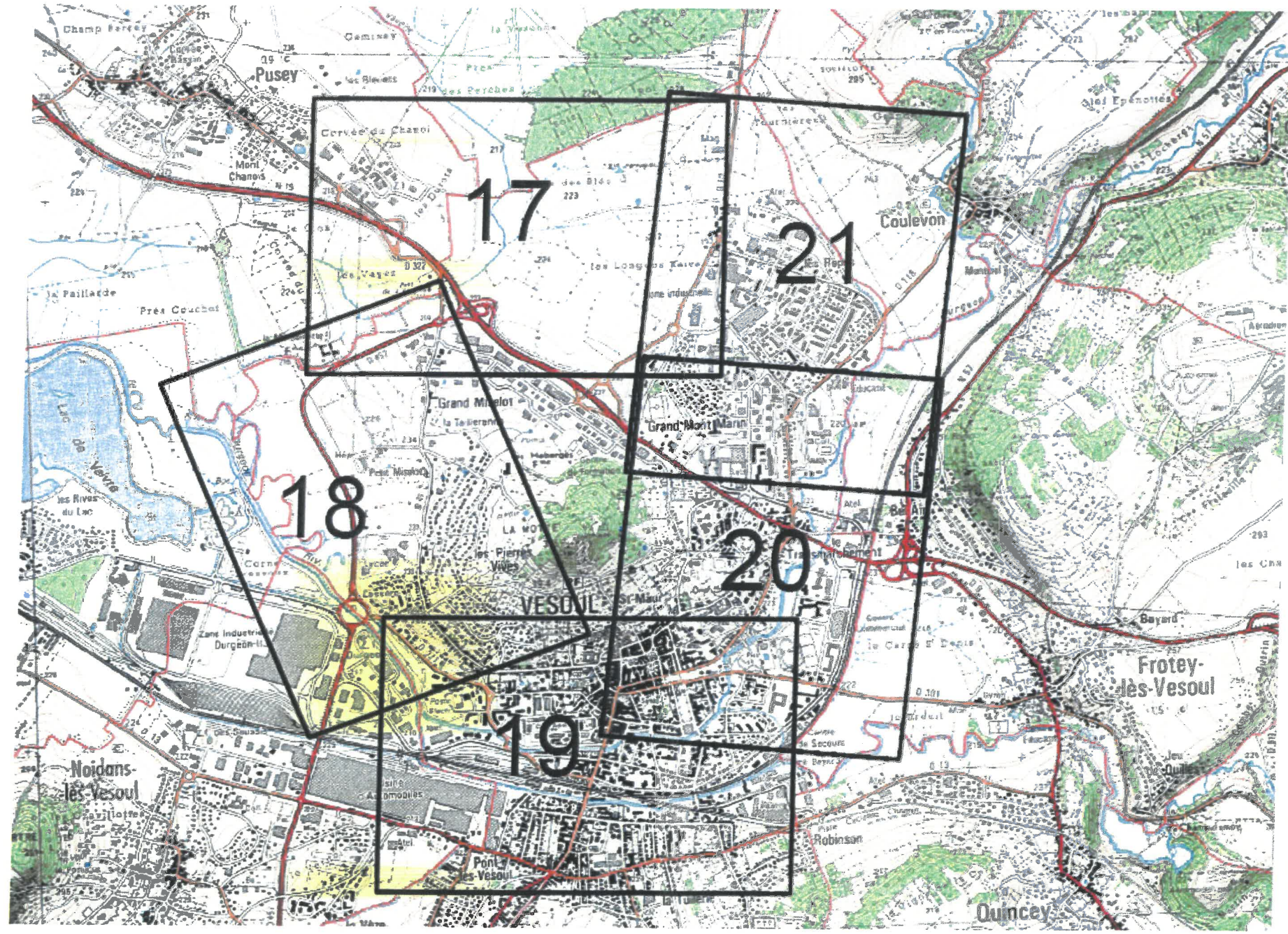
Les différentes couleurs correspondent à un assemblage par commune

Tableau d'assemblage des planches du PPRi sur Vesoul

vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour.
VESOUL, le 18 DEC. 2008
Le Préfet



Pierre-André DURAND



vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour.

VESOUL, le 18 DEC. 2008
Le Préfet



Pierre-André DURAND

CARTOGRAPHIES

Vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour,
VESOUL, le 18 DEC. 2008
Le Préfet



Pierre-André DURAND

Bassin du Durgeon et du Batard
Page 2

Bassin du Durgeon et de la Vaugine
Page 24

Bassin de la Baignotte
Page 42

*Bassin du Durgeon, de la Colombine
et de la Méline*
Page 10



D3083

Page 2

vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour.
VESOUL, le 18 DEC. 2008
Le Préfet



Pierre-André DURAND

*Pusy-Epenoux :
Pages 25 à 27*

Batard

*Villeparois :
Page 9*

*Coulevon :
Page 8*

Durgeon

*Comberjon :
Pages 6 et 7*

*Colombier :
Pages 3 à 5*

PPRI du Durgeon aval

Zonage réglementaire
Commune de Colombier
Planche 1








D3083

Echelle : 1/5000

Novembre 2008

Légende :

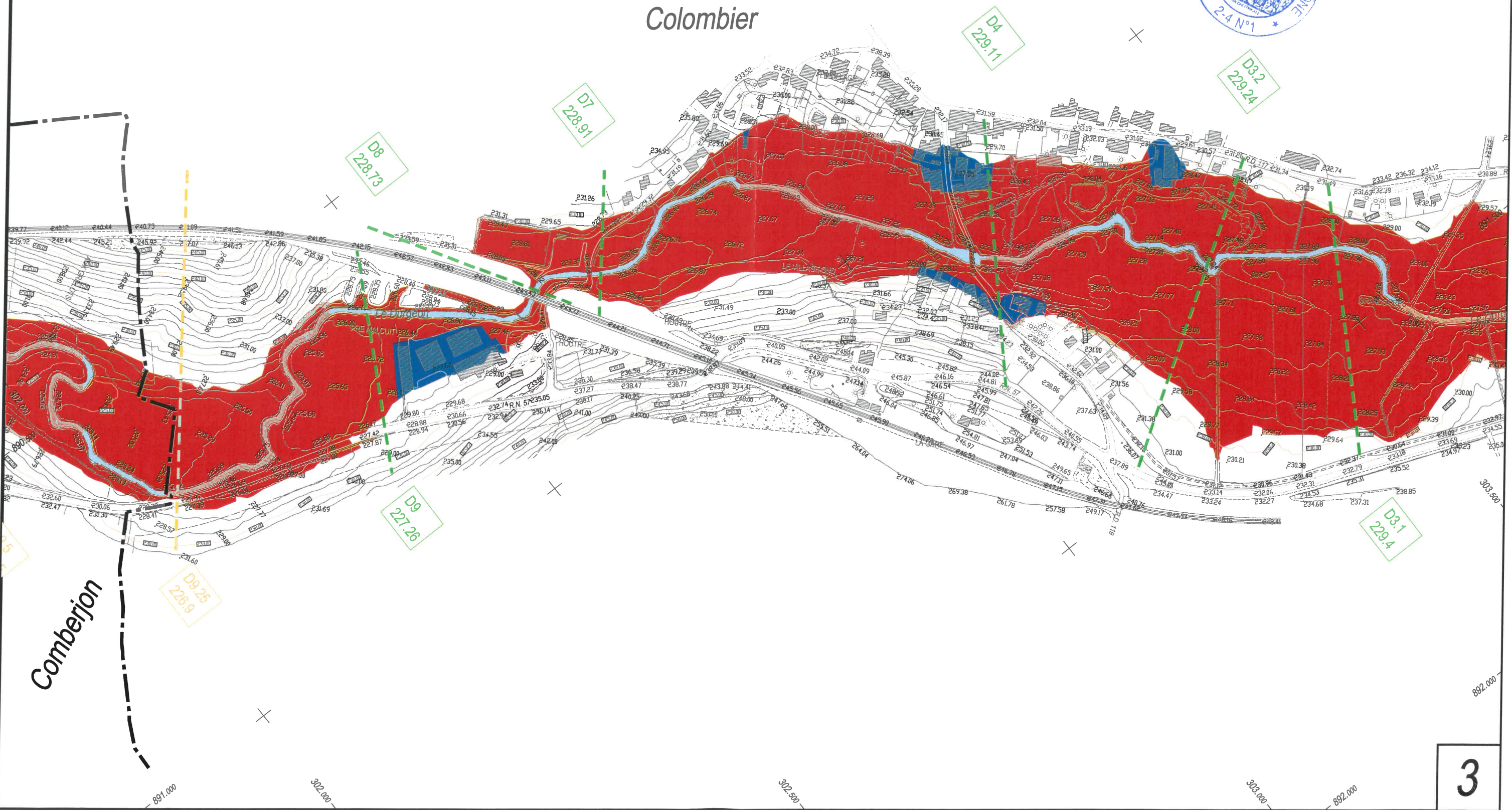
- Limite communale
-  Cours d'eau
-  Profil de calcul (nom et cote de référence)
-  Profil interpolé (nom et cote de référence)
-  Zone bleue
-  Zone rouge

vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour
VESOUL, le 18 DEC. 2008
Le Préfet



Pierre-André DURAND

Colombier



Comberjon

PPRI du Durgeon aval

Zonage réglementaire
Commune de Colombier
Planche 2



Une société du groupe IRIS Conseil

D3083

Echelle : 1/5000

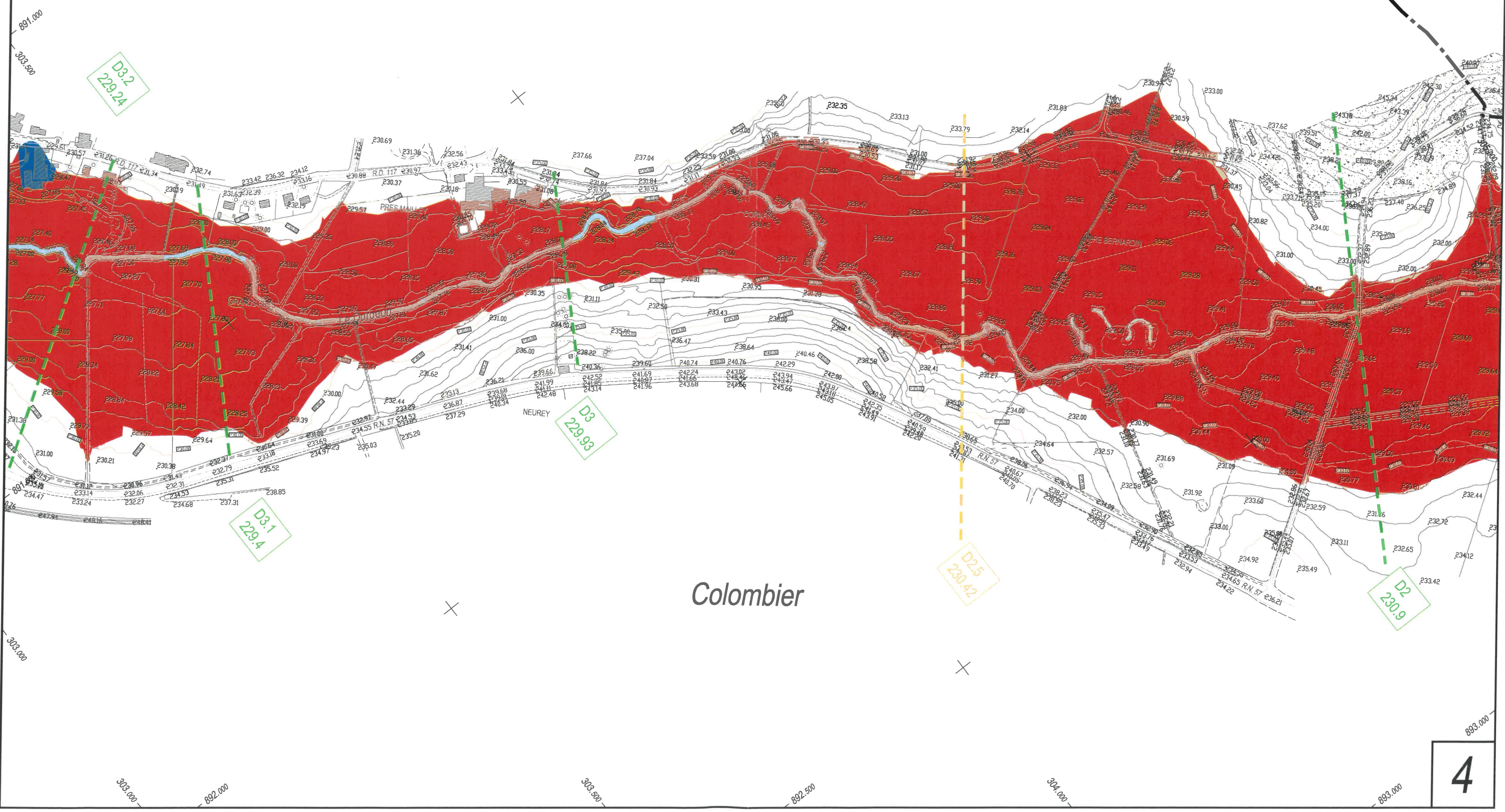
Novembre 2008

Légende :

- Limite communale
- Cours d'eau
- B12 229.15 Profil de calcul (nom et cote de référence)
- B20 229.15 Profil interpolé (nom et cote de référence)
- Zone bleue
- Zone rouge

vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour,
le 18 DEC. 2008
Le Préfet

Pierre-André DURAND



Colombier

PPRI du Durgeon aval

Zonage réglementaire
Commune de Colombier
Planche 3



D3083

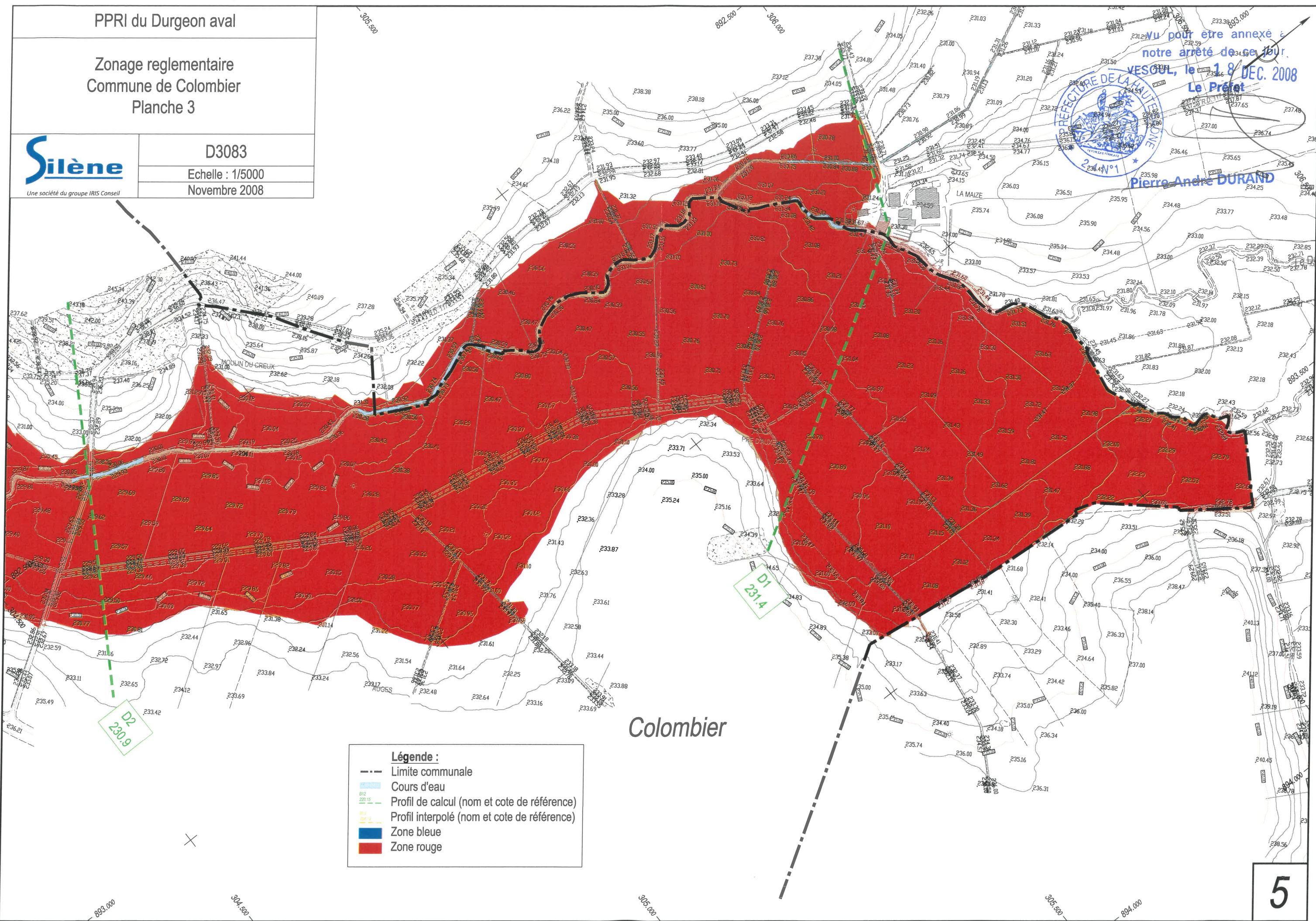
Echelle : 1/5000

Novembre 2008

Vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour.
VESOUL, le 18 DEC. 2008
Le Préfet



Pierre-André DURAND



Légende :

- Limite communale
- Cours d'eau
- Profil de calcul (nom et cote de référence)
- Profil interpolé (nom et cote de référence)
- Zone bleue
- Zone rouge

Colombier

PPRI du Durgeon aval

Zonage réglementaire
Commune de Comberjon
Planche 1



D3083

Echelle : 1/5000

Novembre 2008

vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour.

VESOUL, le 18 DEC. 2008

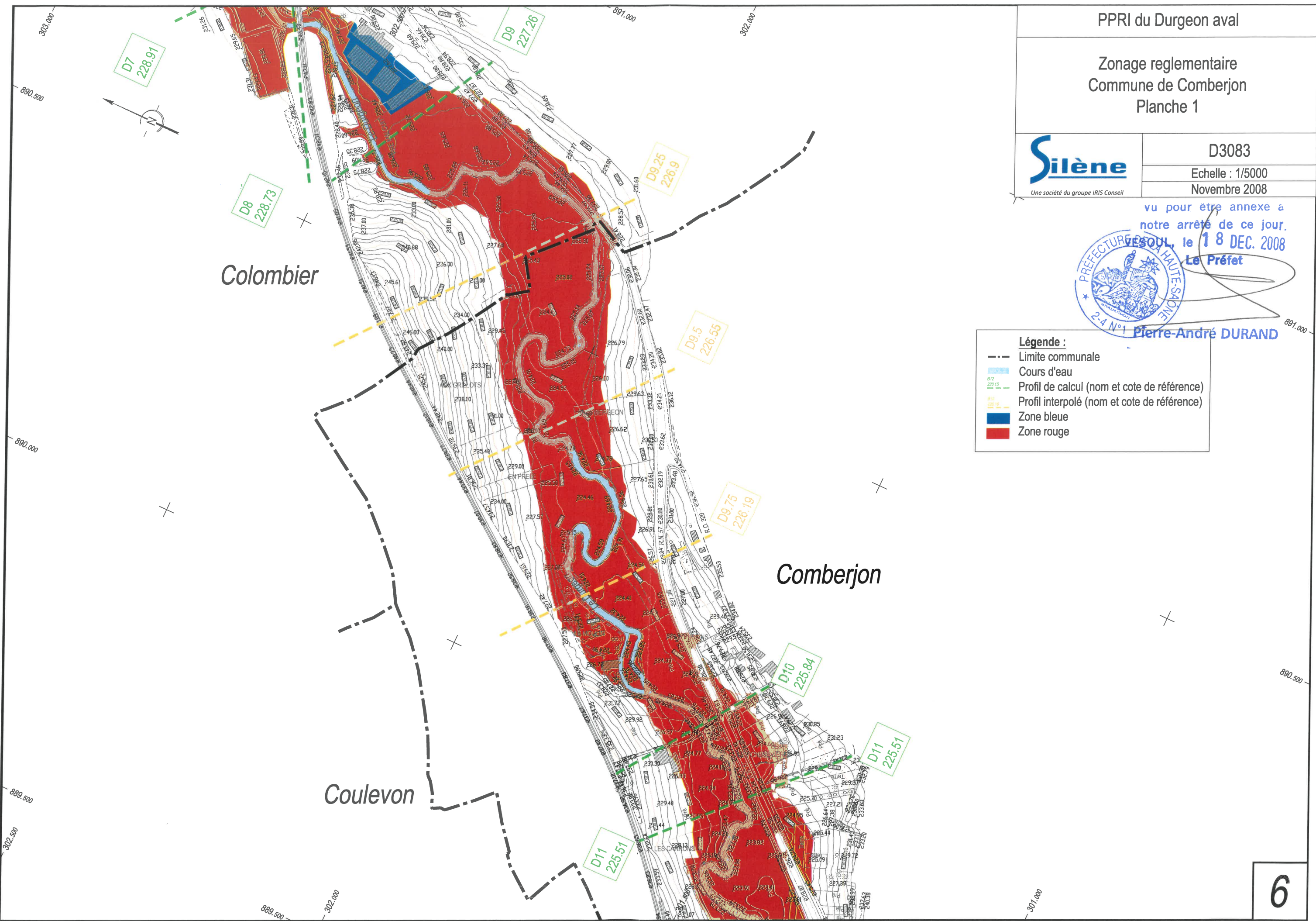
Le Préfet



Pierre-André DURAND

Légende :

- Limite communale
- Cours d'eau
- Profil de calcul (nom et cote de référence)
- Profil interpolé (nom et cote de référence)
- Zone bleue
- Zone rouge



Colombier

Comberjon

Coulevon

PPRI du Durgeon aval

Zonage réglementaire
Commune de Comberjon
Planche 2



D3083

Echelle : 1/5000
Novembre 2008

vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour,
VESOUL, le 18 DEC. 2008

Le Préfet



Pierre-André DURAND

Légende :

- Limite communale
- Cours d'eau
- B12 220.15 — Profil de calcul (nom et cote de référence)
- B13 221.15 — Profil interpolé (nom et cote de référence)
- Zone bleue
- Zone rouge

